



PENCRAN

infos

Jun 2022 - n°209

Édito

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas mais il faut déjà préparer la rentrée prochaine.

En juin est le mois de l'inscription au transport scolaire et de la kermesse. En effet, l'APE organise sa kermesse traditionnelle qui n'avait pas pu se tenir ces deux dernières années pour les raisons que l'on sait. Le 19, dans l'enceinte de l'école, vous pourrez profiter de l'un de ces moments de convivialité trop rares ces deux dernières années et qui nous manquaient.

La veille, le 18, venez aussi nombreux à la fête du village, à Keranna. C'est l'occasion de fêter la musique, et de profiter d'un repas en rencontrant les habitants de la commune, d'échanger et de discuter autour d'un verre. A cette occasion, le comité des fêtes de la commune vous proposera de donner votre avis sur le thème du prochain char du Carnaval de 2024.

Et comme le mois de juin ne fait pas les choses à moitié, vous êtes également invités à venir voter pour les élections législatives le 12 (premier tour) et le 19 (deuxième tour). Il n'est pas encore trop tard pour faire

une procuration en cas d'empêchement.

En juin, nous relançons aussi la matinée citoyenne qui avait connu un certain succès lors du précédent mandat. Samedi 25 juin au matin, venez nombreux participer au désherbage du cimetière. Les agents municipaux, qui disposent maintenant d'un matériel efficace, font le gros du travail, mais il reste des endroits inaccessibles où les pissenlits prolifèrent ; la municipalité n'ayant ni le droit ni la volonté d'utiliser des produits phytosanitaires.

La préservation de notre environnement est une de nos préoccupations majeures et nous vous rappelons que, en ces temps de tonte des pelouses, les déchets verts doivent être minimisés (mulchage, broyage...) ou déposés en déchetterie verte. Toute autre option est interdite et verbalisable.

La municipalité a décidé de reconduire le dispositif argent de poche qui avait connu un beau succès l'année dernière. Il est encore temps pour les jeunes de s'inscrire.

Stéphane HERVOIR

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Élections législatives - Breizhgo - Argent de poche - Nouveau matériel au service technique - Préservons notre environnement - Élagage - Lutte contre le bruit - Matinée citoyenne - Lutte contre le moustique tigre - Résumé du conseil municipal du 10/05/2022.

Dans ce numéro

ÉCOLE

Des musiciens brésiliens à l'école.

VIE ASSOCIATIVE

Fête du village - Kermesse - Les U11 du GJ des Rives de l'Elorn au top.

DIVERS

BOULIC aménagement paysager - Cabinet infirmier.

Permanences des adjoints en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42
Permanence du Maire les lundis de 16h30 à 17h30.

Contacts des services enfance jeunesse

Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : jardindenfants@pencran.fr

Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : alsh@pencran.fr

Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : mpaugam@mptlanderneau.org

École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Prochain Pencran Infos

Envoi de vos articles : pour faire paraître une information ou une annonce dans le Pencran Infos, faites parvenir votre texte pour le 1er juillet :

en mairie ou à : pencran-infos@pencran.fr

Rappel : les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Ouverture et contacts de la mairie

Lundi : 8h30/12h15 - 13h30/17h30

Mardi : 8h30/12h15 - 13h30/17h30

Mercredi : 8h30/12h15 - 13h30/17h30

Jeudi : 8h30/12h15 - fermée au public

Vendredi : 8h30/12h15 - 13h30/16h30

Samedi : 9h/12h (fermée pendant les vacances scolaires)

Tél. 02 98 85 04 42

N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : mairie@pencran.fr

Site internet : www.pencran.fr



LA MAIRIE COMMUNIQUE

État civil

NAISSANCES :

- Hadrien BERRIET, 8 Keranna, 27 avril
- Azélyne ESCRIBE, 4 rue Tristan Corbière, 5 mai

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- LE MENN, Kermalguen, division en vue de construire
- ROSE, 10 Coat Gueguen, remplacement clôture et portail

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- PIJU LE PONNER, ZAE Gorrequer, construction bâtiment bureaux
- SADJO/BODIGER, 29 rue des Agapanthes, construction maison individuelle
- UCLAB industrie, ZI de Lanrinou, construction salle des machines
- SIOU, 17 rue du Voas Glaz, extension maison individuelle
- TADJER/LE GOFF, 13 rue Glenmor, aménagement terrasse en béton

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en juin 2006 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 09/03/22. Nitrates (NO3) : 22 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : www.pencran.fr

Élections législatives

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

12 et 19 juin
2022

Les élections se dérouleront **les dimanches 12 et 19 juin** à l'Arvest. Il est encore temps de donner procuration en :

- Faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

- Se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro National d'Electeur (NNE) de votre mandataire. Ce NNE est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur une autre commune. En revanche celui-ci devra se déplacer sur votre commune pour procéder au vote.

Pour toutes informations vous pouvez vous rendre sur le site suivant : www.elections.interieur.gouv.fr

Breizhgo

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Les inscriptions pour le transport scolaire des collégiens et lycéens sont ouvertes pour l'année 2022-2023. La Région Bretagne met en place un numéro unique d'assistance, actif du lundi au samedi de 8h à 20h : le **02 99 300 300** (au prix d'un appel local).

ATTENTION : Passé le 18 juillet le tarif augmente de 30 €.

Cette inscription se déroulera **en ligne** à l'adresse suivante : www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere

Argent de poche



La municipalité reconduit le dispositif argent de poche pour les jeunes de 16 à 18 ans domiciliés sur la commune. Les nouveaux ateliers sont prévus **du 7 au 13 juillet et du 22 au 31 août**. Le dossier d'inscription peut être retiré à la mairie ou sur le site internet de la commune www.pencran.fr.

Date limite de retour des dossiers
samedi 25 juin.

Nouveau matériel au service technique



Depuis quelques semaines de nouvelles machines sont arrivées au service technique ; brosse de désherbage pour l'entretien des trottoirs, perche élagueuse électrique/herse, machine d'entretien cimetière et stabilisé et pulvérisateur.

Préservons notre environnement



La nature n'est pas une déchèterie. Déposer des déchets verts n'importe où est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pouvant être portée jusqu'à 1500 €. Si vous ne pouvez pas composter vos tontes et tailles de haies sur votre terrain (la meilleure solution), il faut les déposer en déchèterie. Pencran a la chance d'en avoir une ouverte 24h/24. Jeter ses déchets verts dans la nature (bois, bords de chemins ou de route, ...) n'est pas sans conséquence pour la faune et la flore. Les déchets issus des jardins ne sont pas les mêmes qu'en forêt (essences différentes, traitées ...). Certaines essences mettent longtemps à se dégrader et asphyxient les sols. La décomposition entraîne des modifications de la faune et de la flore, elle peut attirer des animaux (sangliers) et favoriser le développement de plantes invasives comme la renouée du Japon, l'ambrosie. Les déchets verts c'est chez soi ou à la déchèterie !

Élagage

La taille des haies et des arbres le long des voies et chemins communaux est à la charge des propriétaires. La végétation ne doit pas entraver le passage des personnes (trottoirs, chemins...), des véhicules (même hauts), empêcher l'accès aux fossés ou gêner le passage des réseaux électriques ou téléphoniques.

Lutte contre le bruit

Jardinage/bricolage

HORAIRES AUTORISÉS

En semaine : 8h30 - 19h30

Samedi : 9h - 19h

Dimanche et jours fériés : 10h - 12h

Matinée citoyenne

Notre commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis de nombreuses années. Cela favorise la qualité de l'eau, notamment celle distribuée à tous les habitants, mais occasionne aussi un surcroît d'entretien des espaces verts. C'est pourquoi la municipalité organise une nouvelle matinée citoyenne afin de prêter main forte aux agents municipaux pour « donner un coup de propre » au cimetière. La commune a investi dans une herse de désherbage qui permettra de dégrossir le travail dans les circulations principales. Il restera donc à traiter manuellement les zones inaccessibles au tracteur-tondeuse équipé de la herse, c'est-à-dire : les allées les plus étroites, les abords de l'église, les espaces entre les tombes. Rappelons toutefois que l'entretien des abords directs des sépultures incombe aux familles. **Le rendez-vous est donné pour une nouvelle action de désherbage samedi 25 juin à partir de 9h jusqu'à 12h, selon la disponibilité de chacun. Venez nombreux !**

Lutte contre le moustique tigre

NE LAISSONS PAS LE MOUSTIQUE TIGRE S'INSTALLER!

LES BONS GESTES À ADOPTER

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...)
- Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...)
- Changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine
- Vérifier le bon écoulement des gouttières
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage

Résumé du conseil municipal du 10/05/2022

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Annick JAFFRES, adjointe en charge des relations avec les associations présente au conseil le compte-rendu de la commission des finances concernant l'attribution des subventions pour 2022. Le Conseil Municipal attribue donc les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		Subventions
Sport	USP	1850
	ALP Tennis de Table	400
	Gym club	500
Éducation	APE	2000
	Projet école	450
Vie sociale à Pencran	Les Amis de la Colline	400
	Rockin Breizh Club	200
	Association Pencran Animations Festivités - APAF	1000
	Les Sentiers de Pencran	1000
	Association de chasse "La Pencranaise"	350
	Association de chasse "La Paysanne"	350
	FNACA - anciens combattants	100
	Pencran Patrimoine	300
	La compagnie des Doudous	300
	Solidarité	Majunga
Sous-total vie pencranaise		9 400
Partenariat	Maison Pour Tous - activités	90
Sous-total politiques partenariales		90
Sport et culture extra communale	Elorn Handball	200
	Tempo Gymnastique Artistique	140
	ECL	20
	Ti Sportifs Landerne	120
Sous-total sport et culture extra communale		480
Santé	ADMR	150
Handicap	Association Trézerien - Club de la Pierre de Lune	100
Sous-total demandes extérieures		250
	USP : tournoi jeunes	300
	Etoile cycliste de Landerneau	800
	Don Ukraine	300
Sous-total demandes subventions exceptionnelles		1400
TOTAL GENERAL		11 620

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

La commission des Finances s'est réunie le mercredi 4 mai 2022, a étudié les montants relatifs aux différents tarifs communaux et a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour 2022. Des nouveaux tarifs sont néanmoins fixés pour la salle Sterenn ainsi que pour le columbarium. Tous ces tarifs sont applicables du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Jean-Pierre LE BOURDON, adjoint à la voirie présente le dossier aux conseillers. Une vitesse excessive des véhicules est observée dans la traversée de l'agglomération et sur l'ensemble des voiries communales. Afin de tenter de résoudre ce problème, la commune souhaite faire l'acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles. Le montant du devis s'élève à 4 291.50 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil Départemental au titre du dispositif « répartition du produit des amendes de police ».

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ DE VOIRIE

Dans sa séance du 15 décembre 2021, le conseil municipal a décidé de lancer un marché à bons de commande pour la voirie. La commission d'appels d'offres s'est réunie le 23 mars 2022 et a procédé à l'analyse des deux offres parvenues en Mairie. Le conseil municipal attribue le marché de voirie à bons de commandes valable pour 4 années à **l'entreprise EUROVIA de Brest** pour un montant de 111 619.50 € HT.

NUMÉROTATION ET DÉNOMINATION DE VOIRIE

- À la demande d'un administré, et pour une logique plus juste, une nouvelle numérotation sera attribuée à Keraoul Izella.
- Suite à la création d'un nouveau lotissement au lieu-dit de Keranna, le Conseil municipal décide de donner le nom de rue des Airelles à la nouvelle rue.
- Suite à la création d'un nouveau lotissement au lieu-dit Loguellou, Le Conseil municipal décide de donner le nom de rue Tal Ar Groaz à la nouvelle rue. Il décide aussi de modifier la numérotation du lieu-dit Loguellou en conséquence de la création de ce lotissement.

Tarifs municipaux (extrait)

LOCATIONS DE SALLES

SALLE ARVEST	
Associations ayant leur siège sur la commune et groupements assimilés	Gratuit
Habitants de la commune	
Groupes jusqu'à 50 personnes (1/2 salle) 2 jours consécutifs	250 € 350 €
Au-delà de 50 personnes (salle entière) 2 jours consécutifs	350 € 500 €
Associations, organismes, particuliers extérieurs à la commune	
Groupes jusqu'à 50 personnes (1/2 salle) 2 jours consécutifs	400 € 550 €
Au-delà de 50 personnes (salle entière) 2 jours consécutifs	550 € 750 €
Caution	
sans sono et/ou vidéo projection	400 €
avec sono et/ou vidéo projection	800 €

SALLE ARGOAT	
Associations communales	Gratuit
Associations extérieures et particuliers	
Réunion le soir	40 €
Réunion pour la 1/2 journée	40 €
Réunion pour la journée	60 €

SALLE STERENN	
Location de 13 h 30 à 18 h30 pour goûter d'anniversaire (pour enfant jusqu'à 11 ans) caution	50 € 100 €

TARIFS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

TARIFS CIMETIERE et COLUMBARIUM	Achat	15 ans	30 ans
COLUMBARIUM			
La case (2 urnes maximum, plaque comprise, hors gravure)	420 €		
La case (4 urnes maximum, plaque comprise, hors gravure)	840 €		
Concession par case		60 €	
Mini-concession - cavurne		60 €	120 €
CONCESSIONS CIMETIERE			
Fosses et caveaux			
- Concession simple (1,20 x 2,20m) 15 ans : 120 €		120 €	240 €
- Concession double (2,40 x 2,20m) 15 ans : 240 €		240 €	480 €

La répartition des cendres dans le Jardin du Souvenir : 60 € (plaque incluse avec gravure à charge de la famille – inscription sur registre dédié – fixation de la plaque par les services municipaux).

Tous les tarifs sont consultables en mairie et sur le site internet : www.pencran.fr.

Des musiciens brésiliens à l'école

Les élèves de CP ont bénéficié depuis janvier de plusieurs séances de musique. Ils ont travaillé sur divers instruments (violons, altos, contrebasses, guitares...) avec Christophe Rocher du groupe brestois « Nautilus ». Un lien s'est créé avec Pablo Fagundes, musicien brésilien, par le biais de visio-conférences: il a proposé une base musicale et un travail sur les rythmes. Valérie Courant, dumiste à Landerneau, s'est jointe au projet et a proposé aux élèves des séances de percussions corporelles. Lundi 9 mai, les élèves ont proposé une restitution de leur travail aux autres classes de l'école au cours de la journée, puis à leurs parents en soirée. Les musiciens du groupe Nautilus, Pablo Fagundes et Marcus Moraes ont également joué à cette occasion leurs créations musicales... Beaucoup de bons souvenirs !



VIE ASSOCIATIVE

Les U11 du GJ des Rives de l'Elorn au top

Coachés par Stéphane Poulmarc'h, Bernard Scao et David Le Poupon, l'équipe du groupement Pencran-Dirinon a brillamment remporté le tournoi de Landéda samedi dernier. Invaincu et n'encaissant aucun but au cours de leur aventure, ils remportent le trophée en finale aux penaltys face à L'ASPTT de Brest avec un gardien en état de grâce et un sans faute des tireurs dans leur duel.

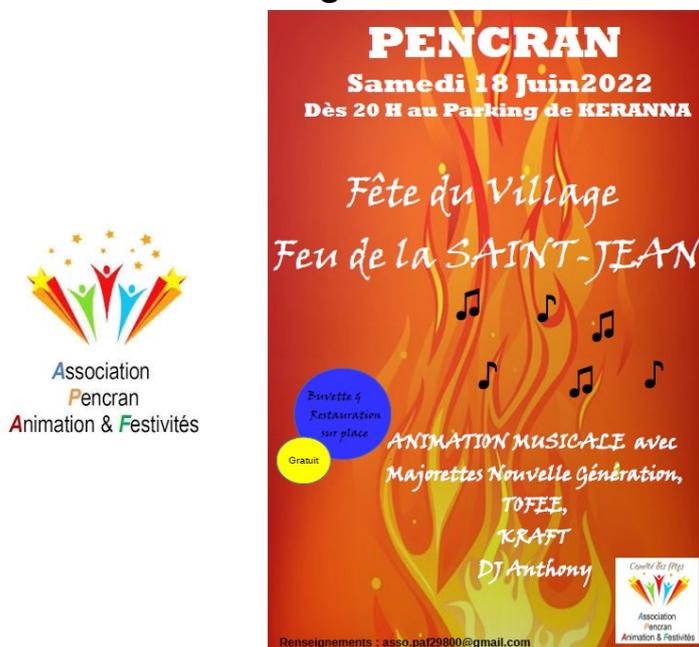


Les joueurs : Point-Kerguillec Paulangelino (gardien), Petitjean Malo, Martin Ethan, Poulmarch Evan, Le Poupon Hugo, Herry Noah, Quiguer Timoé, Herry Soan, Péron Eden et Roudaut Yaël.

APE : Kermesse



APAF : Fête du village



DIVERS

BOULIC aménagement paysager

Création de jardin, enrobé, clôture, terrasse, élagage, maçonnerie paysagère

fabienboulic02@gmail.com / 06 48 76 65 66

1 Coat Gueguen - Pencran

Cabinet infirmier



Soins à domicile et permanence téléphonique
7j/7, dimanche et jours fériés.
Z A de Gorréquer - Pencran
02 98 85 29 04



Dans le cadre de leur démarche qualité, et après avoir été évaluées sur une centaine de critères, les infirmières Guilène GLOAGUEN et Hélène RESSIGUIER se sont vues attribuer le label Qualidel. Lauriane HINGANT se lance à son tour en 2022. Le Cabinet Infirmier de Pencran confirme ainsi son engagement dans l'amélioration continue de leurs pratiques. Cette démarche qualité vous garantit une prise en charge efficace, des conseils adaptés à vos besoins et des compétences actualisées.